



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-024-2018-09**

PUBLIÉ LE 19 SEPTEMBRE 2018

Sommaire

Agence régionale de santé

IDF-2018-09-03-073 - ARRÊTÉ n° 2018-77 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - V CHENAIL (2 pages)	Page 4
IDF-2018-09-03-079 - ARRÊTÉ n° 2018-78 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - I NEBOT-HOUSSAYE (2 pages)	Page 7
IDF-2018-09-03-080 - ARRÊTÉ n° 2018-79 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - M PELAS-KOLOGO (2 pages)	Page 10
IDF-2018-09-03-078 - ARRÊTÉ n° 2018-80 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - F HUIN (2 pages)	Page 13
IDF-2018-09-03-074 - ARRÊTÉ n° 2018-81 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - M DESMET (2 pages)	Page 16
IDF-2018-09-03-076 - ARRÊTÉ n° 2018-82 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - S EL BAZ (2 pages)	Page 19
IDF-2018-09-03-077 - ARRÊTÉ n° 2018-83 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - P HOUSIEAUX (2 pages)	Page 22
IDF-2018-09-03-075 - ARRÊTÉ n° 2018-84 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - JF DUTRANOY (2 pages)	Page 25
IDF-2018-09-03-072 - ARRÊTÉ n° 2018-85 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - N BOULHAROUF (2 pages)	Page 28
IDF-2018-09-03-081 - ARRÊTÉ n° 2018-86 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - L TOUMIAT (2 pages)	Page 31
IDF-2018-09-03-071 - ARRÊTÉ n° 2018-87 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - R BEAUDET (2 pages)	Page 34
IDF-2018-09-03-082 - ARRÊTÉ n° 2018-88 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - A TROUSSIÉ (2 pages)	Page 37

**DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE DE
L'HÉBERGEMENT ET DU LOGEMENT EN ILE DE FRANCE**

IDF-2018-09-18-004 - Décision 2018-031 portant subdélégation de signature en matière administrative (4 pages)

Page 40

IDF-2018-09-18-005 - Décision 2018-032 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (4 pages)

Page 45

Etablissement public foncier Ile de France

IDF-2018-09-19-001 - Décision n° 2018-59 portant délégation de signature du Directeur Général à Mme Manon GOUTORBE (2 pages)

Page 50

Agence régionale de santé

IDF-2018-09-03-073

ARRÊTÉ n° 2018-77

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France - V CHENAIL

ARRÊTÉ n° 2018-77

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Qualité sécurité et protection des populations ci-après dénommé CRB DQSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

Délégation de signature est donnée à **Madame Véronique CHENAIL, Secrétaire Générale**, à effet de signer dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées aux **CRB FG, FOREC, IMMO, JURIS, LOG, PAYE, PILOT, SI et SOC**, les actes valant engagement juridique **sans limitation de montant**.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Véronique CHENAIL, Secrétaire Générale**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués aux **CRB FG, FOREC, IMMO, JURIS, LOG, PAYE, PILOT, SI et SOC**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 3 septembre 2018

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

signé

Aurélien ROUSSEAU

Agence régionale de santé

IDF-2018-09-03-079

ARRÊTÉ n° 2018-78

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France - I NEBOT-HOUSSAYE

ARRÊTÉ n° 2018-78

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Qualité sécurité et protection des populations ci-après dénommé CRB DQSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Madame Véronique CHENAIL**, délégation de signature est donnée à **Madame Isabelle NEBOT-HOUSSAYE**, Directrice du Pôle ressources humaines, à effet de signer :

- dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB PAYE**, les actes valant engagement juridique **sans limitation de montant**,
- dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB FOREC**, les actes valant engagement juridique **inférieur ou égal à 150 000 euros HT**.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Isabelle NEBOT-HOUSSAYE, Directrice du Pôle ressources humaines**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués aux **CRB PAYE et FOREC**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 3 septembre 2018

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

Signé

Aurélien ROUSSEAU

Agence régionale de santé

IDF-2018-09-03-080

ARRÊTÉ n° 2018-79

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France - M PELAS-KOLOGO

ARRÊTÉ n° 2018-79

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Qualité sécurité et protection des populations ci-après dénommé CRB DQSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Madame Véronique CHENAIL** et de **Madame Isabelle NEBOT-HOUSSAYE**, délégation de signature est donnée à **Madame Myriam PELAS-KOLOGO**, responsable du département du recrutement à l'intégration, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB FOREC**, les actes valant engagement juridique inférieur ou égal à **150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Myriam PELAS-KOLOGO, responsable du département du recrutement à l'intégration**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB FOREC**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 3 septembre 2018

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

signé

Aurélien ROUSSEAU

Agence régionale de santé

IDF-2018-09-03-078

ARRÊTÉ n° 2018-80

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France - F HUIN

ARRÊTÉ n° 2018-80

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Qualité sécurité et protection des populations ci-après dénommé CRB DQSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

Délégation de signature est donnée à **Madame Florence HUIN, responsable du service compétences et formation professionnelle**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB FOREC**, les actes valant engagement juridique **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Florence HUIN, responsable du service compétences et formation professionnelle**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB FOREC**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 3 septembre 2018

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

signé

Aurélien ROUSSEAU

Agence régionale de santé

IDF-2018-09-03-074

ARRÊTÉ n° 2018-81

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France - M DESMET

ARRÊTÉ n° 2018-81

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Qualité sécurité et protection des populations ci-après dénommé CRB DQSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Madame Véronique CHENAIL** et de **Madame Isabelle NEBOT-HOUSSAYE**, délégation de signature est donnée à **Madame Martine DESMET, responsable du département pilotage des effectifs, de la masse salariale et gestion de la paie** à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB PAYE**, les actes valant engagement juridique **sans limitation de montant**.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Martine DESMET, responsable du département pilotage des effectifs, de la masse salariale et gestion de la paie** à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB PAYE**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 3 septembre 2018

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

Signé

Aurélien ROUSSEAU

Agence régionale de santé

IDF-2018-09-03-076

ARRÊTÉ n° 2018-82

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France - S EL BAZ

ARRÊTÉ n° 2018-82

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Qualité sécurité et protection des populations ci-après dénommé CRB DQSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Madame Véronique CHENAIL**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Samir EL BAZ**, Directeur du **Pôle Pilotage interne**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées aux **CRB FG, IMMO, LOG et PILOT**, les actes valant engagement juridique :

- **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal,

- **et sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Samir EL BAZ, Directeur du Pôle Pilotage interne**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués aux **CRB FG, IMMO, LOG et PILOT**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 3 septembre 2018

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

Signé

Aurélien ROUSSEAU

Agence régionale de santé

IDF-2018-09-03-077

ARRÊTÉ n° 2018-83

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France - P HOUSIEAUX

ARRÊTÉ n° 2018-83

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Qualité sécurité et protection des populations ci-après dénommé CRB DQSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Madame Véronique CHENAIL et de Monsieur Samir EL BAZ**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Pierre HOUSIEAUX, responsable du département achats, commandes et frais de déplacement**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB FG**, les actes valant engagement juridique **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Pierre HOUSIEAUX, responsable du département achats, commandes et frais de déplacement**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB FG**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 3 septembre 2018

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

signé

Aurélien ROUSSEAU

Agence régionale de santé

IDF-2018-09-03-075

ARRÊTÉ n° 2018-84

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France - JF DUTRANOY

ARRÊTÉ n° 2018-84

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Qualité sécurité et protection des populations ci-après dénommé CRB DQSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Madame Véronique CHENAIL et de Monsieur Samir EL BAZ**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Jean-François DUTRANOY, responsable du Département Logistique Générale et Sécurité**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB LOG**, les actes valant engagement juridique **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Jean-François DUTRANOY, responsable du Département Logistique Générale et Sécurité**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB LOG**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 3 septembre 2018

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

signé

Aurélien ROUSSEAU

Agence régionale de santé

IDF-2018-09-03-072

ARRÊTÉ n° 2018-85

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France - N BOULHAROUF

ARRÊTÉ n° 2018-85

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Qualité sécurité et protection des populations ci-après dénommé CRB DQSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Madame Véronique CHENAIL**, délégation de signature est donnée à **Madame Nadia BOULHAROUF**, responsable du Département **Affaires juridiques et marchés publics**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB JURIS**, les actes valant engagement juridique **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Nadia BOULHAROUF, responsable du Département Affaires juridiques et marchés publics**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB JURIS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 3 septembre 2018

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

signé

Aurélien ROUSSEAU

Agence régionale de santé

IDF-2018-09-03-081

ARRÊTÉ n° 2018-86

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France - L TOUMIAT

ARRÊTÉ n° 2018-86

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Qualité sécurité et protection des populations ci-après dénommé CRB DQSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Madame Véronique CHENAIL**, délégation de signature est donnée à **Madame Laëtitia TOUMIAT, responsable du Département Dialogue social et de la qualité de vie au travail**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB SOC**, les actes valant engagement juridique **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Laëtitia TOUMIAT, responsable du Département Dialogue social et qualité de vie au travail**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB SOC**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 3 septembre 2018

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

Signé

Aurélien ROUSSEAU

Agence régionale de santé

IDF-2018-09-03-071

ARRÊTÉ n° 2018-87

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France - R BEAUDET

ARRÊTÉ n° 2018-87

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Qualité sécurité et protection des populations ci-après dénommé CRB DQSP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Madame Véronique CHENAIL**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Régis BEAUDET**, responsable par intérim du département **Systèmes d'information internes**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB SI**, les actes valant engagement juridique **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Régis BEAUDET, responsable par intérim du département Systèmes d'information internes**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB SI**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 3 septembre 2018

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

signé

Aurélien ROUSSEAU

Agence régionale de santé

IDF-2018-09-03-082

ARRÊTÉ n° 2018-88

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France - A TROUSSIER

ARRÊTÉ n° 2018-88

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Qualité sécurité et protection des populations ci-après dénommé CRB DQSP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Madame Véronique CHENAIL** et de **Monsieur Samir EL BAZ**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Alain TROUSSIER, conseiller technique affaires immobilières et développement durable**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB IMMO**, les actes valant engagement juridique **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Alain TROUSSIER, conseiller technique affaires immobilières et développement durable**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB IMMO**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 3 septembre 2018

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

signé

Aurélien ROUSSEAU

DIRECTION RÉGIONALE ET
INTERDÉPARTEMENTALE DE L'HÉBERGEMENT
ET DU LOGEMENT EN ILE DE FRANCE

IDF-2018-09-18-004

Décision 2018-031 portant subdélégation de signature en
matière administrative



PREFET DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

Direction régionale et interdépartementale
de l'hébergement et du logement

Décision n° 2018 - 03A

portant subdélégation de signature en matière administrative

**LA DIRECTRICE RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE
DE L'HÉBERGEMENT ET DU LOGEMENT DE LA RÉGION ILE-DE- FRANCE,**

- VU le code de justice administrative,
- VU le code de l'urbanisme,
- VU le code de la construction et de l'habitation,
- VU le code des marchés publics,
- VU le code de la sécurité sociale,
- VU le code de l'action sociale et des familles,
- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le code de la santé publique,
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983, modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et a lutte contre l'exclusion, en particulier son article 117,
- VU le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État,
- VU le décret n° 2010-431 du 29 avril 2010 relatif à la procédure d'enregistrement des demandes de logement locatif social,
- VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,
- VU le décret n°2013-571 du 1^{er} juillet 2013 autorisant les ministres chargés des affaires sociales, de la santé, du travail et de l'emploi, des sports et de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, à déléguer certains de leurs pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous leur autorité,
- VU le décret n°2013-1041 du 20 novembre 2013 autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité,
- VU le décret du 14 juin 2017 portant nomination de Monsieur Michel CADOT, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
- VU le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État,
- VU l'arrêté ministériel du 20 novembre 2013 modifié, portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion des agents placés sous son autorité,
- VU l'arrêté ministériel du 20 novembre 2013 modifié, portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État et des membres du corps des dessinateurs de l'équipement du ministère chargé du développement durable,
- VU l'arrêté interministériel du 5 juillet 2018 portant nomination de Madame Isabelle ROUGIER, inspectrice générale des affaires sociales, dans les fonctions de directrice régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France à compter du 23 juillet 2018 pour une durée de cinq ans,
- VU l'arrêté interministériel du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié,
- VU l'arrêté n° IDF-2018-07-18-007 en date du 18 juillet 2018 du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Mme Isabelle ROUGIER, directrice régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France, en matière administrative,

DECIDE

Article 1er

Dans le cadre et les limites de la délégation de signature instituée par l'arrêté IDF-2018-07-18-007 susvisé, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Marie-Françoise LAVIEVILLE, directrice adjointe,
Madame Clémentine PESRET, directrice adjointe,
Monsieur David ALOGUES, secrétaire général,
Madame Catherine LE BRIS secrétaire générale adjointe,

à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions relevant des attributions de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement.

Article 2

Subdélégation de signature est également donnée, dans la limite de leurs compétences respectives à :

Monsieur Tanneguy BRUTÉ DE RÉMUR, chef du bureau des ressources humaines, à l'exception :

- des correspondances aux administrations centrales, aux préfetures et aux organisations syndicales,
 - des décisions d'imputabilité ou de non imputabilité des accidents de services,
 - des décisions d'autorisations de télétravail,
 - des décisions de placement ou de prolongation, relatives au congé de longue maladie, au congé de longue durée et au congé de grave maladie,
 - des notifications individuelles de régime indemnitaire,
 - des validations de demandes de mutations entrantes et sortantes,
 - des rapports de proposition de promotion ou d'avancement.
- des arrêtés d'autorisation de cumul d'activités

Madame Dominique HUEBER, cheffe du bureau du dialogue social, de l'action sociale et de la formation, à l'exception :

- des correspondances aux administrations centrales, aux préfetures et aux organisations syndicales.

Madame Delphine TREIS, chef du bureau du budget, du contrôle interne, des affaires générales et de l'informatique, à l'exception :

- des correspondances aux administrations centrales, aux préfetures et aux organisations syndicales.

Article 3

Demeurent réservés à la signature du préfet de région les actes mentionnés à l'article 6 de la délégation de signature susvisée.

Article 4

La précédente décision portant subdélégation de signature en matière administrative est abrogée.

Article 5

Les personnes mentionnées à l'article 1er sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **18 SEP. 2010**

La directrice régionale et interdépartementale
de l'hébergement et du logement



Isabelle ROUGIER

DIRECTION RÉGIONALE ET
INTERDÉPARTEMENTALE DE L'HÉBERGEMENT
ET DU LOGEMENT EN ILE DE FRANCE

IDF-2018-09-18-005

Décision 2018-032 portant subdélégation de signature en
matière d'ordonnancement secondaire



Préfet de la région Île-de-France

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Hébergement et du Logement

Décision n° 2018 – 032

portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

LA DIRECTRICE REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT DE LA REGION ILE-DE-FRANCE,

- VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances,
- VU le code des marchés publics,
- VU le code de la construction et de l'habitat,
- VU le code l'action sociale et des familles,
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat,
- VU le décret du 14 juin 2017 portant nomination de Monsieur Michel CADOT, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
- VU l'arrêté interministériel du 5 juillet 2018 portant nomination de Madame Isabelle ROUGIER, Inspectrice générale des affaires sociales, dans les fonctions de directrice régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France à compter du 23 juillet 2018 pour une durée de cinq ans,
- VU l'arrêté n° IDF-2018-07-18-008 du 18 juillet 2018 du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Mme Isabelle ROUGIER, directrice régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire,

DECIDE

Article 1^{er}

Dans le cadre et les limites de la délégation de signature instituée par l'arrêté n° IDF-2018-07-18-008 susvisé, subdélégation de signature est donnée :

1. Pour les attributions de l'article 1^{er} de l'arrêté susvisé, en matière de réception, de répartition et de réallocation de crédits, à :

Madame Marie-Françoise LAVIEVILLE, directrice adjointe,
Madame Clémentine PESRET, directrice adjointe,
Monsieur David ALOGUES, secrétaire général,
Madame Catherine LE BRIS, secrétaire générale adjointe.

2. Pour les attributions des articles 2 et 3 de l'arrêté susvisé, relatives à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État de l'unité opérationnelle DRIHL à :

Madame Marie-Françoise LAVIEVILLE, directrice adjointe,
Madame Clémentine PESRET, directrice adjointe,
Monsieur David ALOGUES, secrétaire général,
Madame Catherine LE BRIS, secrétaire générale adjointe.

Dans la limite du montant unitaire de subventions inférieur ou égal à :

- 400 000 € pour les subventions d'investissement ;
- 100 000€ pour les subventions de fonctionnements et tous les autres actes hors marché public.

pour les budgets relevant des attributions de leur service ou de leur(s) mission(s) à :

Madame Odile MAURICE, cheffe du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion,
Madame Suzanne MONCHAMBERT, adjointe à la cheffe du service de l'accueil, de l'hébergement de l'insertion,
Madame Sandie MICHELIS, cheffe du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,
Monsieur Cyrille LEWANDOWSKI, adjoint à la cheffe du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,
Monsieur Cédric LORET, chef du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement,
Madame Agnès PAPADOPOULOS, adjointe au chef du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement,
Madame Catherine WINTGENS, cheffe du service des observatoires, des études et de l'évaluation,
Monsieur Joël MOGNOL, adjoint à la cheffe du service des observatoires, des études et de l'évaluation

Dans la limite du montant unitaire de subventions inférieur ou égal à :

- 400 000 € pour les subventions d'investissement ;
- 100 000€ pour les subventions de fonctionnements et tous les autres actes hors marché public.

et pour les budgets relevant des attributions de leur service ou de leur(s) mission(s) à :

Madame Dominique HUEBER, cheffe du bureau du dialogue social, de l'action sociale et de la formation,

Monsieur Tanneguy BRUTÉ DE RÉMUR, chef du bureau des ressources humaines,

Madame Delphine TREIS, cheffe du bureau du budget, du contrôle interne, des affaires générales et de l'informatique

Dans la limite de 25 000 € hors taxe.

3. Pour les attributions de l'article 4 de l'arrêté susvisé, en matière d'accords-cadres et de marchés publics, à :

Madame Marie-Françoise LAVIEVILLE, directrice adjointe,

Madame Clémentine PESRET, directrice adjointe,

Monsieur David ALOGUES, secrétaire général,

Madame Catherine LE BRIS, secrétaire générale adjointe.

et, pour les marchés publics à procédure adaptée (MAPA) et leurs pièces d'ordonnancement secondaire, relevant des attributions de leur service ou de leur(s) mission(s), d'un montant inférieur à 90.000 € hors taxe, à :

Madame Odile MAURICE, cheffe du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion,

Madame Suzanne MONCHAMBERT, adjointe à la cheffe du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion,

Madame Sandie MICHELIS, cheffe du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,

Monsieur Cyrille LEWANDOWSKI, adjoint à la cheffe du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,

Monsieur Cédric LORET, chef du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement,

Madame Agnès PAPADOPOULOS, adjointe au chef du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement,

Madame Catherine WINTGENS, cheffe du service des observatoires, des études et de l'évaluation,

Monsieur Joël MOGNOL, adjoint à la cheffe du service des observatoires, des études et de l'évaluation,

et, pour les marchés publics à procédure adaptée (MAPA) et leurs pièces d'ordonnancement secondaire, relevant des attributions de leur service ou de leur(s) mission(s), d'un montant inférieur à 25.000 € hors taxe, à :

Madame Dominique HUEBER, cheffe du bureau du dialogue social, de l'action sociale et de la formation,

Monsieur Tanneguy BRUTÉ DE RÉMUR, chef du bureau des ressources humaines,

Madame Delphine TREIS, cheffe du bureau du budget, du contrôle interne, des affaires générales et de l'informatique.

4. Pour les attributions de l'article 5 de l'arrêté susvisé, en matière de fixation des dotations budgétaires des établissements sociaux, à :

Madame Marie-Françoise LAVIEVILLE, directrice adjointe,

Madame Clémentine PESRET, directrice adjointe,

Monsieur David ALOGUES, secrétaire général.

à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, toutes décisions en matière d'ordonnancement secondaire.

5. Subdélégation de signature est donnée, pour le siège de la DRIHL, au titre de la validation dans Chorus Formulaire à :
6. Madame Odile MAURICE, cheffe du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion,
Madame Suzanne MONCHAMBERT, adjointe à la cheffe du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion,
Madame Delphine TREIS, cheffe du bureau du budget, du contrôle interne, des affaires générales et de l'informatique,
Madame Souhila LAKHOUS, chargée des fonctions budgétaires et comptables,
Madame Linda CHEKROUN, chargée des fonctions budgétaires et comptables,
Madame Sandie MICHELIS, cheffe de service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions
Monsieur Cyrille LEWANDOWSKI, adjoint à la cheffe du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,
Madame Caroline NIGON, chargée de mission Solibail,
Madame Agnès PAPADOPOULOS, adjointe au chef du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement,
Monsieur Renaud BIDOU, chef du bureau de la programmation des financements du parc public et de l'hébergement.

Article 2

La précédente décision portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire est abrogée.

Article 3

Les personnes mentionnées à l'article 1^{er} sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **18 SEP. 2018**

La directrice régionale et interdépartementale
de l'hébergement et du logement


Isabelle ROUGIER

Etablissement public foncier Ile de France

IDF-2018-09-19-001

Décision n° 2018-59 portant délégation de signature du
Directeur Général à Mme Manon GOUTORBE

Décision n° 2018-59
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL

Le Directeur général,

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, modifié par le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009,

Vu le décret n° 2015-525 du 12 mai portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines et modifiant le décret n°2006-1140,

Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 2015 portant nomination de M Gilles BOUVELOT, Directeur général de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

Décide :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Manon GOUTORBE, Chef de Projets Fonciers, à l'effet de :

- Régulariser tous actes d'acquisition, de cession et d'échange de biens mobiliers et immobiliers dans la limite d'un prix maximum de 1M€ (un million d'Euros) et tous actes qui en seraient la suite ou la conséquence ;
- Signer tous actes constatant le versement d'indemnités d'éviction, de non renouvellement ou de résiliation de bail dans la limite d'un montant maximum de 1M€ (un million d'Euros) et tous actes qui en seraient la suite ou la conséquence ;
- Déposer toutes plaintes, mandater tous huissiers, requérir le concours de la force publique ;
- Souscrire toute demande d'autorisation d'urbanisme ou autre autorisation administrative et tous actes qui en découleraient ;
- Aux effets ci-dessus, signer tous avants contrats, régulariser tous états descriptifs de divisions, procéder à toutes divisions foncières et plus généralement faire tous actes préalables nécessaires à la mise en œuvre des opérations ci-dessus, certifier tout document, faire toutes déclarations, d'une manière générale, faire le nécessaire.
- Représenter l'établissement aux Assemblées générales et spéciales de copropriétaires ;
- Se présenter aux élections de membres de conseils syndicaux et y représenter l'Etablissement ;
- Régulariser les bordereaux de remise de clefs ainsi que les procès-verbaux de constat de libération des lieux.

↳

- Constater le service fait.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 19 septembre 2018

Fait à Paris, le **19 SEP. 2018**

Le Directeur général,
Gilles BOUVELOT